C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No : **R-4151-2021**

R É G I E D E L' É N E R G I E

Énergir s.e.c.

(Ci-après nommée « Énergir »)

Demanderesse

et

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement

(Ci-après nommé « GRAME »)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir s.e.c. à compter du 1er octobre 2021
(R-4151-2021)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Contexte

1. Le 1er avril 2021, Énergir dépose à la Régie de l'énergie une demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification de ses Conditions de service et Tarifs à compter du 1er octobre 2021 ;

2. Par la décision procédurale D-2021-048, datée du 16 avril 2021, la Régie donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de déposer une demande d'intervention au plus tard le 14 mai 2021. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;

II. Nature de l'intérêt et représentativité

3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public visant la protection de l'environnement, le GRAME souhaite participer à l'étude de la demande tarifaire d'Énergir ;

4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 ;

5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;

6. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;

7. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie ;

8. À titre d'intervenant, le GRAME a notamment contribué à l'élaboration du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3494-2002), et a participé au dossier portant sur le renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3693-2009);

9. Le GRAME a participé à plusieurs groupes de travail mis en place en vue de la révision de la structure tarifaire de Gaz Métro, dans un souci de favoriser l'efficacité énergétique et l'équité sociale et s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gaz Métro des dernières années (R-4119-2020, R-4076-2018, R-4018-2017, R-3987-2016, R-3979-2016, R-3879-2014, R-3837-2013, R-3809-2012, R-3752-2011, R-3720-2010, R-3690-2009, R-3662-2008, R-3630-2007 et R-3596-2006) par le dépôt de preuves ou d'observations ;

10. Enfin, le GRAME a participé à plusieurs séances de travail dans le cadre du processus de consultation réglementaire (PCR) d'Énergir ;

III. Motifs à l'appui de l'intervention

11. Conformément aux directives de la décision D-2021-048, le GRAME précise la manière dont il entend intervenir à l'égard des enjeux suivants dans le formulaire *Liste de sujets* annexé à la présente :

    - *Reconduction du processus de consultation réglementaire (B-0004)*
    - *Programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie (B-0013)*
    - *CASEP (B-0015)*
    - *PGEÉ (B-0016)*
    - *Plan d'approvisionnement et prévision de GNR (B-0011)*
    - *Indicateur de performance GES (B-0080 et B-0082)*

IV. Présentation de la preuve

12. À titre d'intervenant, le GRAME souhaite contribuer à l'analyse des enjeux précités de la demande du Distributeur par le dépôt d'un rapport afin que les propositions d'Énergir intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, dans une perspective respectant le principe d'équité intergénérationnelle ;

13. Compte tenu des préoccupations économiques sociales, et plus particulièrement environnementales en jeu, le GRAME souhaite également participer aux audiences publiques de la présente demande ;

14. Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

V. Frais, budget prévisionnel et communications

15. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant et dépose avec la présente demande d'intervention un budget de participation ;

16. Aux fins de communications, le GRAME indique que toute correspondance en rapport avec la présente demande peut être acheminée à la procureure soussignée, avec copie à la directrice, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet
3090, boul. le Carrefour, Suite 200
Laval, Qc H7T 2J7
Tél. : 450-687-5055, poste 226 / Télécopieur : 450-687-8181
Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Madame Catherine Houbart / directrice
Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement
735, rue Notre-Dame, bureau 202
Lachine, Qc H8S 2B5
Tél. : 514-634-7205 / Adresse électronique : catherine@grame.org

17. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande tarifaire R-4151-2021 présentée par Énergir ;

18. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4151-2021.

Le 14 mai 2021.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate
3090, boul. le Carrefour, Suite 200
Laval, Québec H7T 2J7
Tél. : 450-687-5055, poste 226
Télécopieur: 450-687-8181
genevieve_paquet@videotron.ca